

Réunion du 21 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 86

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Héléne BOURDEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES (suppléante de M. Jean-Jacques LASCABES), Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Pierre MUCHADA, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gérard IRIART), Anne-Lise GENNEVOIS, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Anita BEUSTE, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Luis-Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Madeleine PICHAUREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 11 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR L'ORGANISATION DES MARCHES DES PRODUCTEURS DE PAYS (MPP) - SAISON 2022

Rapporteur : M. Guy PÉMARTIN

Depuis 2011, la communauté de communes de Lacq-Orthez, en partenariat avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et les mairies, organise des marchés des producteurs de pays sur son territoire.

Ce sont des marchés de type festif au cours desquels les visiteurs peuvent acheter des assiettes proposées par les producteurs et les déguster sur place. Ces manifestations ont pour objectif d'assurer la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs.

Le label « marché des producteurs de pays » est porté par la chambre d'agriculture. Le respect de la « Charte des Marchés des Producteurs de Pays ® » garantit que les produits proposés aux consommateurs proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes. Dans ce cadre, la chambre d'agriculture accompagne les collectivités pour l'organisation des marchés.

Les différents marchés organisés sur notre territoire sont :

- Les quatre marchés historiques : Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn.
- Deux marchés supplémentaires à Lucq-de-Béarn et Sault-de-Navailles.
Pour ces deux derniers marchés, la communauté de communes de Lacq-Orthez prend en charge le coût du conventionnement avec la chambre d'agriculture ainsi que des supports de communication. La communauté de communes de Lacq-Orthez n'aura pas le rôle d'organisateur, rôle qui incombera directement aux communes. Une autre convention sera établie entre ces deux communes et la chambre d'agriculture.
- En 2022, il est proposé d'organiser un MPP le jour de la fête du lac à la base de loisirs d'Orthez-Biron, afin de clore la journée par un moment de convivialité. Ce marché supplémentaire serait organisé et financé par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

La convention de partenariat avec la chambre d'agriculture prévoit le versement à la chambre d'une somme de 4 600 € HT pour l'organisation des **sept** marchés en 2022, soit 575 € par marché et 1 150 € HT pour l'organisation du MPP de la fête du lac car c'est un premier marché.

A ce jour, nous n'avons pas de visibilité quant au maintien ou non de ces manifestations en 2022 au regard de la crise Covid-19. La décision sera prise en concertation avec la chambre d'agriculture et les communes en fonction des protocoles sanitaires en vigueur et de leurs conséquences en termes financiers et logistiques.

L'organisateur devra informer de sa décision de maintenir le MPP au plus tard **le 30 mai 2022**.

Les dates de l'édition 2022 :

- Lac d'Orthez-Biron : le samedi 11 juin 2022
- Lucq-de-Béarn : le vendredi 17 juin 2022
- Sault-de-Navailles : le samedi 18 juin 2022
- Mourenx : le vendredi 24 juin 2022
- Orthez : le jeudi 4 août 2022
- Monein : le jeudi 18 août 2022
- Arthez-de-Béarn : le vendredi 2 septembre 2022

Le budget :

Une enveloppe de 19 050 € HT a été votée lors de l'approbation du budget 2022 pour l'organisation des six MPP. Il est proposé de demander une enveloppe budgétaire supplémentaire de 3 200 € HT lors du vote du budget supplémentaire pour l'organisation du marché de Producteurs de Pays le soir de la fête du lac d'Orthez-Biron afin de financer les frais liés à la chambre d'agriculture, la location d'un chapiteau pour assurer une solution de repli, les fontaines à eau, etc.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** l'organisation d'un marché des producteurs de pays supplémentaire à l'occasion de la fête du lac d'Orthez-Biron,
- **de prévoir** à cet effet une enveloppe budgétaire de 3 200 € HT à inscrire au budget supplémentaire de 2022,

- **d'approuver** la convention avec la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques portant sur l'organisation des marchés des producteurs de pays festifs sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, convention annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention avec la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques pour l'organisation des marchés des producteurs de pays festifs - édition 2022.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

